



Les écoles de Cours au 19^{ème} siècle

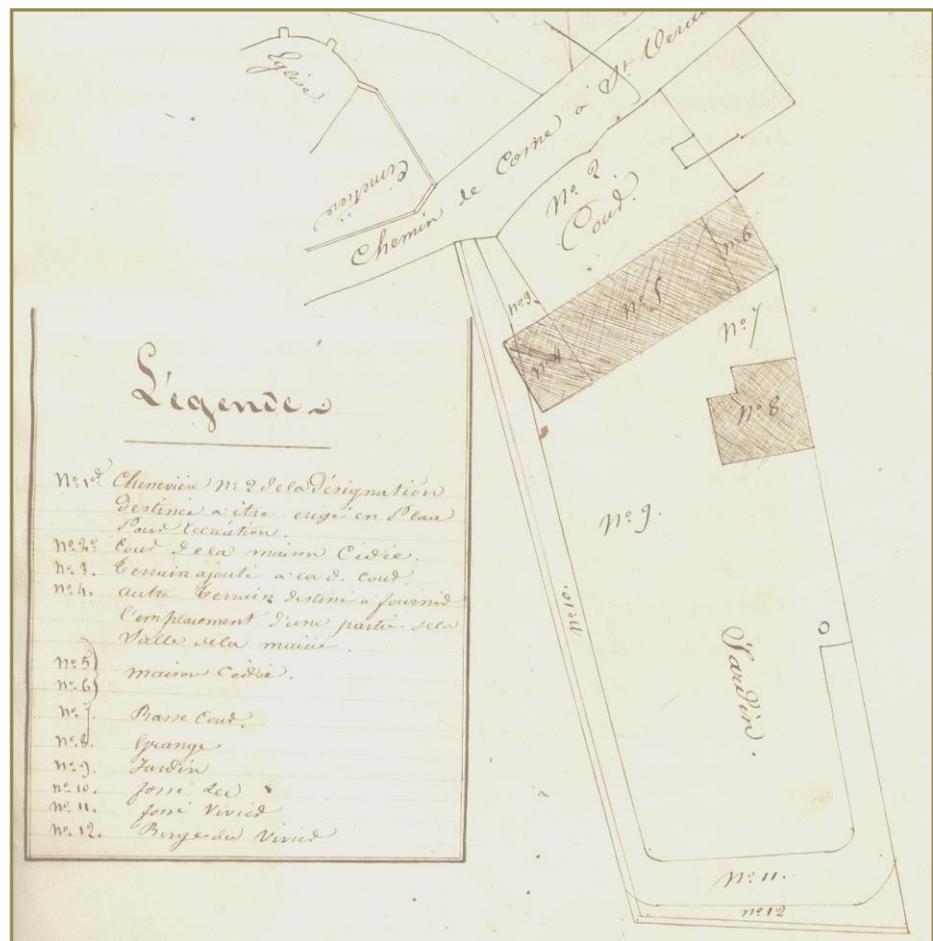
La **première école** attestée dans les archives communales est établie en 1835, suite à la promulgation de la loi Guizot sur l'instruction primaire le 28 juin 1833. L'article 9 de la loi stipule que « toute commune est tenue, soit par elle-même, soit en se réunissant à une ou plusieurs communes voisines, d'entretenir au moins une école primaire élémentaire. »

Par conséquent, le conseil municipal de Cours prie le maire de « procurer un local convenable, tant pour servir d'habitation à l'instituteur que pour y recevoir les élèves ... et en outre de se concerter avec M le maire de Saint-Loup, pour réunir, s'il est possible, les deux écoles en une seule. »

En décembre 1834, un bail de 5 ans est signé avec M Auboué, un gros propriétaire de la commune, pour la location d'une maison devant abriter « l'habitation de l'instituteur, une salle d'étude et une de mairie ».

En 1838, les biens de M Auboué sont vendus à la famille Buchet-Desforges. A l'expiration du bail, le local de l'école s'avérant insuffisant, un projet de construction d'un bâtiment neuf sur la chaume de Cours est étudié, puis abandonné.

Plan de la propriété
de Mme Buchet-Desforges,
1841



La commune décide finalement d'acquérir la maison de Mme Buchet-Desforges, suite à un échange signé le 20 septembre 1841 : « *une maison située au bourg de Cours consistant en un bâtiment construit en pierres et couvert en tuiles, cour devant au nord... une grange au midi... un jardin ensuite entouré d'un fossé ou vivier.* »

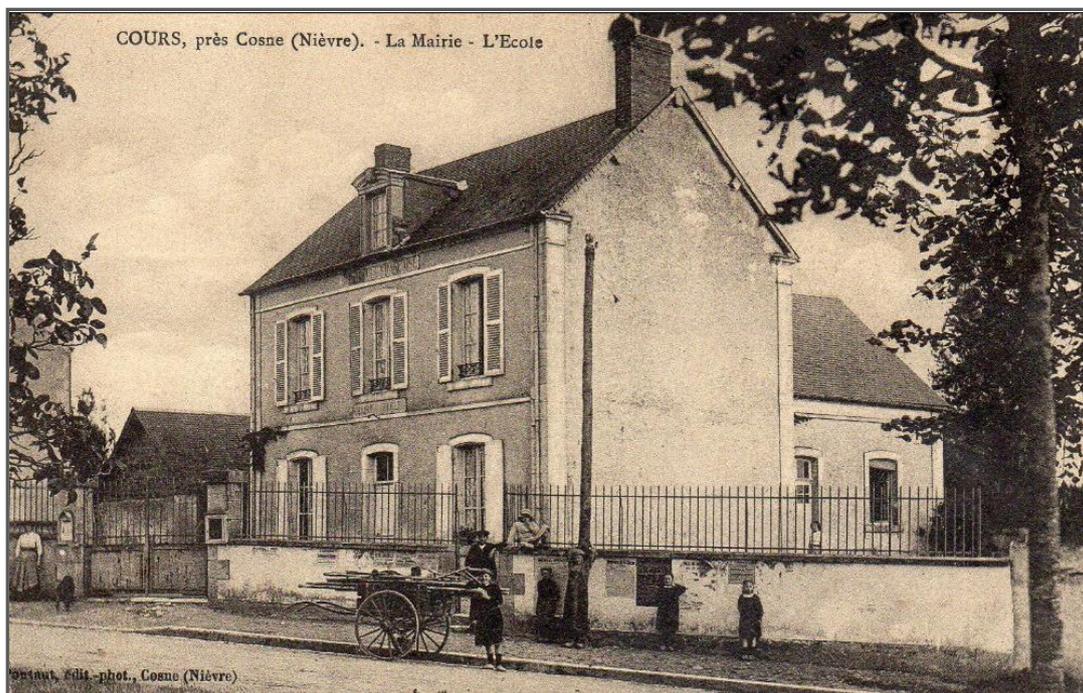
Dès 1851, le conseil municipal s'alarme: « *la maison d'école est dans le plus triste état, tant sous le rapport de la salubrité que sous celui de la solidité.* » Des travaux de réparation sont donc engagés.

Un an plus tard, « *M Lapro expose au conseil que l'état actuel de la maison communale réclame la plus sérieuse attention, que cette maison est dans un état de délabrement complet, que vouloir y faire maintenant des réparations serait dépenser en pure perte des fonds dont il est possible de faire un meilleur emploi.* »

Il est décidé de construire une **nouvelle maison commune** à l'emplacement de l'ancienne. La réception provisoire des travaux est prononcée en mai 1856.

La salle des études est séparée en deux parties par une cloison, l'une étant réservée aux filles et l'autre aux garçons. Un puits puis une cave sont creusés.

En 1858, « *considérant que la maison d'école de Cours ne répond plus à sa destination ; que la classe, à peine suffisante pour 50 élèves, en contient 95 ; qu'il n'y a qu'un cabinet d'aisance servant aux deux sexes ; que le logement de l'instituteur ne se composant que d'une chambre et d'une cuisine, est inhabitable* », la commune vote une imposition extraordinaire pour réaliser des travaux supplémentaires.



L'école et la mairie au début du 20^{ème} siècle

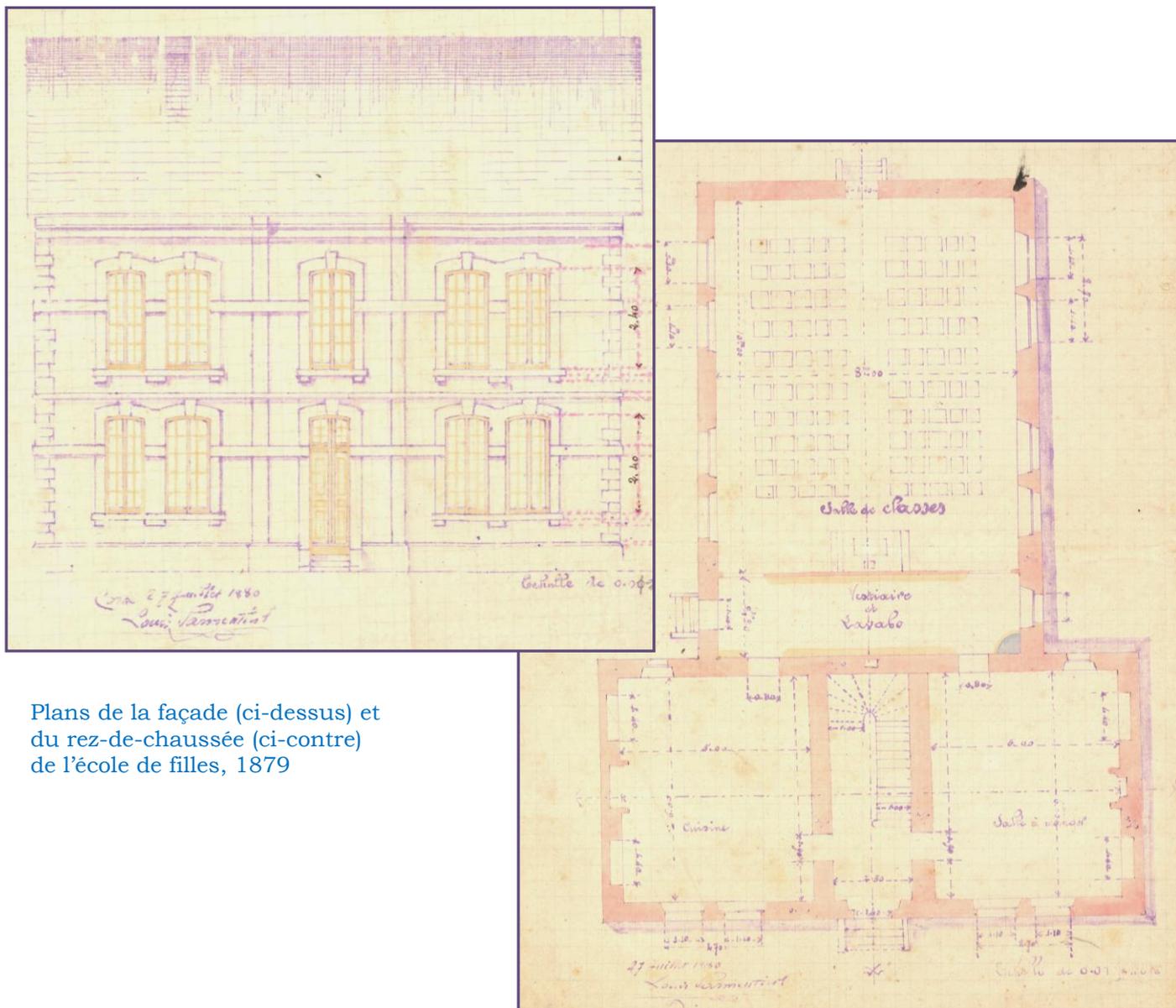
En 1881, les arbres qui bordent l'école sont abattus : « *la maison de l'instituteur est exposée à une humidité qui la rend pour ainsi dire inhabitable ; cet état de choses ne peut subsister d'abord en ce qu'il détériore la maison d'école et peut porter atteinte à la santé du maître et des élèves ; il est évident que cette humidité provient de l'ombre projetée par les arbres qui sont le long de cette maison d'école ; ces arbres ne sont d'aucune utilité et leur suppression ne peut nuire à personne.* »

Le 29 novembre 1867, le conseil municipal délibère sur les dispositions de la loi Duruy (1) : « l'état financier de la commune ne lui permet point d'établir **une école de filles** », ni d'ailleurs d'agrandir l'école actuelle.

En 1873, le sous-préfet rappelle au conseil qu'« il est dans l'obligation de séparer son école des filles d'avec celle des garçons. » Les élus conviennent « qu'en effet, il est peu moral de voir réunis dans le même local, pour s'y instruire, de jeunes garçons et de jeunes filles ; que d'après nos mœurs actuelles, l'éducation des garçons diffère notablement de celle des filles ; qu'une femme est beaucoup plus qu'un homme apte à élever des filles, à en diriger l'intelligence et à deviner les besoins... » Il est décidé à l'unanimité de créer une école de filles et de contracter l'emprunt nécessaire.

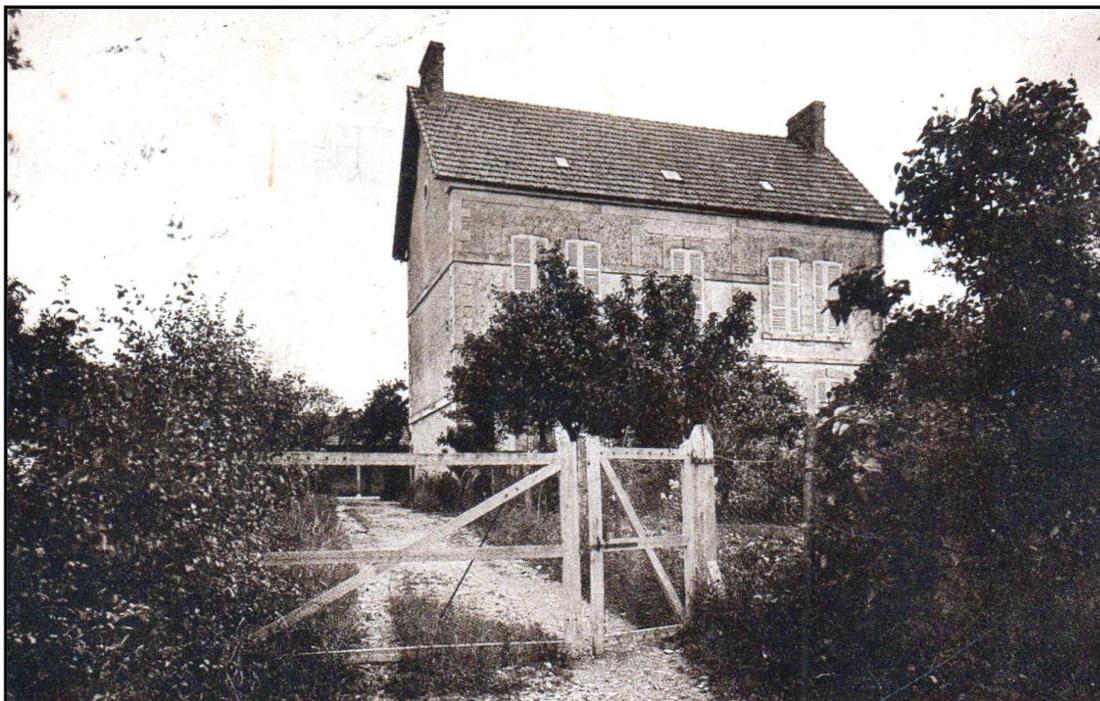
A trois reprises, les travaux sont ajournés, en raison de la situation financière difficile de la commune et du manque de terrains disponibles, même si, à chaque fois, les conseillers ne manquent pas de reconnaître la grande utilité de cette fondation !

En 1879, le projet est enfin relancé : le conseil municipal approuve les plans et devis établis par l'architecte cantonal et autorise l'achat d'un terrain sis au lieu-dit Les Champs de Cours, appartenant à MM Landy et Narcy. Les travaux sont adjugés le 26 juillet 1880 à Julien Poulin, entrepreneur de maçonnerie à Cosne.



Plans de la façade (ci-dessus) et du rez-de-chaussée (ci-contre) de l'école de filles, 1879

En février 1881, les travaux sont « *suspendus pour cause de mauvais temps.* » Les fondations étant remplies d'eau, l'entrepreneur demande l'autorisation de creuser un canal d'assainissement. La réception définitive des travaux est prononcée le 26 décembre.



L'école des filles en 1944

(1) Voir les Cosnoisettes d'avril et mai 2017

Sources Archives de Cours :

- 1 D 2 - Registre des délibérations du conseil municipal, 1829-1844**
- 1 D 3 - Registre des délibérations du conseil municipal, 1844-1883**
- 4 M 1 - Construction de l'école de filles, 1881-1884**